Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/DAT/2022-109** **07/02/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 07/04/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation en 2022 pour les équipes pédagogiques à la suite de la réforme du brevet de technicien supérieur agricole et de la rénovation du BTSA "Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (ANABIOTEC)".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ENSFEA Délégations régionales à la formation continue (DRFC)

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2022 d'une formation pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés à la suite de la rénovation du brevet de technicien supérieur agricole "Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (ANABIOTEC)".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SIL

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) «Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (ANABIOTEC)» est rénové pour la session 2025, rentrée scolaire 2023.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant au BTSA ANABIOTEC est mis en place à partir de février 2022 (voir NS DGER/DAT/2021-949 du 10/12/2021).

Cette note de service cadre la session institutionnelle de lancement (SIL) de la rénovation proposée à destination des enseignants intervenant en brevet de technicien supérieur agricole ANABIOTEC.

Ce stage de formation aura lieu à Toulouse, les 06 et 07 avril 2022. Cependant, en fonction du contexte sanitaire, la formation est susceptible de se dérouler à distance. Il conviendra donc de se référer aux convocations qui seront adressées par les services organisateurs.

1.1. Objectifs

L'objectif de cette session de formation est d'aider les équipes à comprendre le sens de la réforme des BTSA et à s'approprier le nouveau référentiel de diplôme du BTSA ANABIOTEC. Les évolutions du diplôme rénové, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements et l'évaluation seront présentés.

1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation deux enseignants par établissement d'enseignement public et privé préparant au BTSA ANABIOTEC dont au moins un enseignant coordonnateur.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
Mercredi 06 avril APRES-MIDI 14h00-18h00 (accueil à partir de 13h30)	**Ateliers**	<u>Quatre ateliers en parallèle</u> : • Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités • Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique • Atelier 3 : Enseigner/évaluer le bloc de compétences 4 (Mettre en œuvre des analyses, des essais et des procédés biotechnologiques) et le bloc de compétence 7 (Organiser les contrôles et analyses selon les secteurs professionnels)

Jeudi 07 avril MATIN 08h15-12h30	**Ateliers**	Quatre ateliers en parallèle : • Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités • Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique • Atelier 3 : Enseigner/évaluer le bloc de compétences 4 (Mettre en œuvre des analyses, des essais et des procédés biotechnologiques) et le bloc de compétence 7 (Organiser les contrôles et analyses selon les secteurs professionnels)
Jeudi 07 avril APRES-MIDI 14h00-16h30	**Plénière**	Présentation des points saillants de chaque atelier Questions / réponses Bilan et recueil des besoins de formation

Chaque participant suivra deux ateliers sur les trois proposés (1 et 2 ou 1 et 3).
Les deux participants d'un même établissement suivront ensemble l'atelier 1 (ou 1bis) mais se répartiront entre les ateliers 2 et 3 afin de suivre des ateliers différents.

Les ateliers auront été présentés lors du webinaire de janvier et s'appuieront sur un travail initié par les équipes dans les établissements. Des indications pour guider ce travail auront été données lors du webinaire. Elles seront également disponibles sur la plateforme Univert de l'ENSFEA à la rubrique «appui à l'enseignement agricole, DNA» : https://univert.ensfea.fr/course/index.php?categoryid=27

Les documents relatifs à la rénovation des BTSA et au brevet de technicien supérieur agricole «Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (ANABIOTEC)» sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr
Il est demandé aux participants aux sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont de la session de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La session de formation se déroulera en présentiel :

du mercredi 06 avril, 14h00 au jeudi 07 avril, 16h30
(accueil à partir de 13h30)
A l'ENSFEA Toulouse
2 route de Narbonne
33326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Code stage NFE1EA0013 - Code session 2022-0001
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 09 mars 2022

La modalité de formation est susceptible d'adaptation en fonction du contexte sanitaire (transformation en formation à distance).
Il conviendra donc de se référer aux convocations qui seront adressées par les services organisateurs.

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : **https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription** puis suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/ ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 2**).

L'agent doit :
- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :
- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNMFREO.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP, les fédérations régionales de l'UNREP ou de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels…).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom : Prénom :

Courriel agent (obligatoire) :

Tel professionnel : Civilité : ☐ Mme ☐ M.

Fonction(s) : Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C

☐ Agent non identifié dans RenoiRH MAA **ou** Matricule RenoiRH MAA[1] : AGR

Structure d'affectation :

Service ou centre :

Courriel institutionnel :

Code stage RenoiRH : **Code session RenoiRH :**

Libellé :

Structure organisatrice :

N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande *(obligatoire)*

☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail
☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences
☐ PEC – Préparation aux examens et concours

Cette demande est liée à *(facultatif)*

☐ Un parcours de professionnalisation (PP)
☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation *(obligatoire)* ?

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à , le Signature

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF (Responsable Local de Formation)**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
☐ favorable ☐ défavorable	Nom :	☐ favorable ☐ défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél :	Motif (obligatoire en cas de refus) :
Nom, signature et cachet	Signature	Nom, signature et cachet
Date :	Date :	Date :

Courriel du RLF (obligatoire) :

1 Les agents disposant d'un matricule RenoiRH ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire via leur Self mobile. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée.

ANNEXE 2

2021-2022

Etablissements privés
CNEAP, UNREP, UNMFREO

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

Formation SIL BTSA Anabiotec Enseignants - Fiche d'inscription

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mél Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENSFEA Toulouse** Intitulé : **BTSA Anabiotec Enseignants** ☐ Code stage / session RenoiRH Formation **: NFE1EA0013 – 2022-0001** **Date : du mercredi 06 au jeudi 07 avril 2022** **DATE LIMITE D'ENVOI : 09 mars 2022**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visas de l'établissement et de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP** **Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP** **Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNMFREO** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :

ANNEXE 3

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Corinne GERARD Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT RLF-chargée de formation TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 39 59 40 47 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	**Mathilde GUERTIN** mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Emilie FOUCHET	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Gabrielle ECHARD-LEBLANC** gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81
GRAND-EST	**Isabelle DE MAURAIGE** isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence WEBER et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21 Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66
GUYANE	**X** formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr **Déléguée régionale GRAF** : **Daniel LE COUVIOUR** daniel.le-couviour@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	**Agents enseignement agricole :** **Robert KRIER-KOLYADA** formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr Agents DRIAAF et DDI : Thierry DUCLOS sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 Préfecture de région Ile-de-France

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	**Chantal ROSA-ARSENE** chantal.rosa-arsene@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Véronique LEFEBVRE** veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	**Mickael TRILLAUD** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistantes : Annick COMBROUZE	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 85 13 Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS-DE-LA-LOIRE	**Bérengère KIRION** berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	**Elodie SAVIGNAN** elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 01/12/2021

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

